



Erreur des assedic et trop perçu

Par **julie**, le **18/09/2008 à 10:08**

Il y a de cela un an les assedic me reclamaient une somme d'argent pour un travail effectué pour lequel je n'ai pas été payé. Après une dizaine de lettres, et la preuve de mes dires ils m'ont remboursé eux ce qu'ils me devaient. Cependant, il y aurait eu une erreur informatique et hier j'ai reçu un recommandé me disant qu'il fallait que je rembourse 680 euros de trop perçu. Etant donné que c'est une erreur de leur part je voulais savoir si je suis obligée de payer. Merci pour vos réponses

Par **lawyer 57**, le **18/09/2008 à 11:56**

Bonjour Julie
Malheureusement pour vous si effectivement cette somme ne vous était pas due, vous avez l'obligation de la rembourser, et ce même si l'erreur de départ vient de eux.
Il s'agit de la règle de la "répétition de l'indu".
Pour autant vous êtes tout de même en position de négocier des délais de remboursement si vous n'avez pas les moyens de le faire en une fois.